

Ville d'Orly

Généré le 23 janvier 2022 à 04:21 depuis le site www.mairie-orly.fr

Page /

La loi du 11 février 2005 compte parmi ses objectifs le soutien à domicile des personnes en situation de handicap de moins de 60 ans. Pour y parvenir, des services d'accompagnement ont été mis en place afin de permettre l'intégration des personnes en situation de handicap dans leur milieu de vie habituel.

Il existe également cependant des structures d'hébergement destinées aux personnes de moins de 60 ans dont l'autonomie ne permet pas de bénéficier d'un logement indépendant.

Renseignements :

Centre communal d'action sociale (Ccas)

Centre administratif municipal - 7 avenue Adrien Raynal, Orly

Tél. : 01 48 90 20 00

Les services d'accompagnement

Tout savoir sur les services d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap.

[Lire la suite](#)

Les structures d'hébergement

Tout savoir sur les structures d'hébergement destinées aux personnes de moins de 60 ans dont...

[Lire la suite](#)